

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux sur réseaux électriques situés rue de Lillers à ISBERGUES (entre Chemin du Bois et la D188),

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise ENEDIS, 91 rue Emile Basly, 62701 BRUAY LA BUISSIERE, à compter du mardi 6 juin 2023 jusqu'au jeudi 8 juin 2023 inclus,

Objet :

**Fermeture à la circulation rue de Lillers
(entre Chemin du Bois et la D188)**

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement et la circulation seront interdits rue de Lillers à ISBERGUES entre le Chemin du Bois et la D188), du mardi 6 juin 2023 jusqu'au jeudi 8 juin 2023 inclus.

Article 2 : Un itinéraire de déviation sera mis en place.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise ENEDIS chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le **01 JUIN 2023**

Le Maire,



David Thellier
David THELLIER